



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 27 novembre 2018, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019*;

1.4.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc*,

**RÉSOLUTION
2018-11-360**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019;

- 1.5.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2019;*
- 1.6.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2019;*
- 1.7.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019;*
- 1.8.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Malartic;*
- 1.9.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement relatif au Plan d'urbanisme;*
- 1.10.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement de zonage;*
- 1.11.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement de lotissement;*
- 1.12.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement de construction;*
- 1.13.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement relatif aux permis et certificats;*
- 1.14.- Avis de présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*
- 1.15.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le *Règlement sur les usages conditionnels;*
- 1.16.- Adoption du *Règlement numéro 908 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic;*
- 1.17.- Adoption du *Règlement numéro 909 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic;*
- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Libération d'une somme en fidéicommiss – Mine Canadian Malartic (MCM) 100 000 \$;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Radiation des comptes des taxes de services des institutions religieuses –
année 2018;
- 5.0. - **URBANISME**
- 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Laurier Verville et de
madame Diane St-Pierre au 661-663, rue Laval;
- 5.2.- Demande de barrage routier de La Ressource pour personnes handicapées
Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec – 12 janvier 2019;
- 5.3.- Demande de barrage routier du Centre de prévention du Suicide de
Malartic – 7 février 2019;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Autorisation de paiement no. 1 à la société CML Entrepreneur Général
inc. – Entrées de services, chemin du Camping – 43 165,61 \$;
- 8.2.- Opérations de déneigement hiver 2018-2019;
- 8.3.- Fermeture temporaire de l'avenue Dargis-Ménard;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Carrefour Jeunesse-Emploi Abitibi-Est - Comité local de suivi en travail
de milieu;
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Contribution au Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de
l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec : 500 \$;
- 11.2.- Prêt d'un local avec 6 lignes téléphoniques au Téléthon de la Ressource
pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-
Québec;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Demande de disposer de la neige sur le terrain vacant voisin au 820, rue Laurier – Madame Odette Gauthier;
- 13.2.- Cercle de Fermières du Québec;
- 13.3.- MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) – Budget 2019 – communiqué;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019*.

1.4.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019*.

1.5.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2019

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2019*.

1.6.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement

RÉSOLUTION
2018-11-361



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2019

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2019*.

1.7.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019*.

1.8.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Malartic

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Malartic*.

1.9.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement relatif au Plan d'urbanisme*.

1.10.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement de zonage

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement de zonage*.

1.11.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement de lotissement

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement de lotissement*.

1.12.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement de construction

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement de*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

construction.

1.13.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement relatif aux permis et certificats

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement relatif aux permis et certificats*.

1.14.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

1.15.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet concernant le Règlement sur les usages conditionnels

La conseillère, Mme Catherine Larivière, présente et dépose en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le projet de *Règlement sur les usages conditionnels*.

**RÉSOLUTION
2018-11-362**

1.16.- Adoption du Règlement numéro 908 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère, Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 908 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-11-363**

1.17.- Adoption du Règlement numéro 909 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 909 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**RESOLUTION
2018-11-364**

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Libération d'une somme en fidéicommiss – Mine Canadian Malartic (MCM) 100 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le 27 avril 2011, la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont signé un acte de fiducie à titre de garantie omnibus pour un montant de 3 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2012-11-472, la somme de 2 500 000 \$ a été libérée à la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-12-472, la somme de 400 000 \$ a été libérée à la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 100 000 \$ a été conservée en fonction des travaux à effectuer et en lien avec des problématiques de pression d'eau dans le quartier Nord de la ville;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques et déficiences de pression d'eau ont été corrigées par la ville dans le cadre de divers projets d'infrastructures souterraines;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la libération de la somme détenue en fidéicommiss chez le notaire M^e Paul Hallé, soit la somme de 100 000 \$ en faveur de la Mine Canadian Malartic;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

RESOLUTION
2018-11-365

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière adjointe à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 octobre 2018, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière adjointe au 30 octobre 2018, tels que présentés;

Adoptée.

RESOLUTION
2018-11-366

4.2.- Radiation des comptes des taxes de services des institutions religieuses – année 2018

CONSIDÉRANT QUE des taxes de services ont été imposées par erreur en 2018 au regard des immeubles suivants, à savoir :

- 861-865, rue des Pins (Témoins de Jéhovah de Malartic);
- 491, 1^{ère} Avenue (Centre Chrétien Évangélique de Malartic);
- 581, rue Royale (Fabrique St-Martin);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 204.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), est exempt de toute taxe foncière, un immeuble compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom d'une corporation épiscopale, d'une fabrique, d'une institution religieuse ou d'une Église constituée en personne morale, et qui sert principalement soit à l'exercice du culte public, soit comme palais épiscopal, soit comme presbytère, à raison d'un seul par église, de même que ses dépendances immédiates utilisées aux mêmes fins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'analyse de la taxation recommande de procéder à la radiation des comptes de taxes susmentionnés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière adjointe à procéder à la radiation des trois (3) comptes de taxes susmentionnés;

D'AUTORISER la trésorière adjointe à effectuer, le cas échéant, le remboursement des taxes de services 2018 payées par les institutions religieuses, à savoir :

- 861-865, rue des Pins (Témoins de Jéhovah de Malartic):



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1 578,04 \$;
- 491, 1^{ère} Avenue (Centre Chrétien Évangélique de Malartic) :
1 114,26 \$;
- 581, rue Royale (Fabrique St-Martin) : 2 115,31 \$;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2018-11-367**

5.1.- **Demande de dérogation mineure de monsieur Laurier Verville et de madame Diane St-Pierre au 661-663, rue Laval**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 661-663, rue Laval (lot # 2 998 334 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation préparé par Abel Oussou-Kloui, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul latérale et arrière de 0 cm pour le bâtiment secondaire détaché au lieu de 0,75 mètre;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ville d'autoriser une marge de recul latérale et arrière de 0 cm pour le bâtiment secondaire détaché;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale et arrière de 0 cm pour le bâtiment secondaire détaché;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-11-368**

5.2.- **Demande de barrage routier de La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec – 12 janvier 2019**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE un permis autorisant l'organisme La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec à tenir une activité de financement le 12 janvier 2019, de 11 h à 16 h 30, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

RESOLUTION

5.3.- **Demande de barrage routier du Centre de prévention du Suicide de**



2018-11-369
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic – 7 février 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE un permis autorisant l'organisme Centre de prévention du Suicide de Malartic à tenir une activité de financement le 7 février 2019, de 14 h à 19 h, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Autorisation de paiement no. 1 à la société CML Entrepreneur
Général inc. – Entrées de services, chemin du Camping – 43 165,61 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 1 de la société CML Entrepreneur Général inc. pour les travaux de branchement des entrées de services sur le chemin du Camping;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics en recommande le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 1 à la société CML Entrepreneur Général inc. pour les travaux de branchement des entrées de services sur le chemin du Camping pour un montant de 43 165,61 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

8.2.- Opérations de déneigement hiver 2018-2019

Dépôt du document à titre d'information.

8.3.- Fermeture temporaire de l'avenue Dargis-Ménard

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour la construction de multi-logements sont projetés sur l'avenue Dargis-Ménard;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Dargis-Ménard, entre le chemin du Camping et la rue Régine-Lanoix, deviendra temporairement inaccessible

RÉSOLUTION
2018-11-370

RÉSOLUTION
2018-11-371



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

pendant la période projetée des travaux de construction;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture temporaire de l'avenue Dargis-Ménard entre le chemin du Camping et la rue Régine-Lanoix, à être déterminée par le directeur du Services des travaux publics selon l'avancement des travaux et d'en avvertir les services d'urgence;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- **Carrefour Jeunesse-Emploi Abitibi-Est - Comité local de suivi en travail de milieu**

Dépôt du document à titre d'information.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure, afin de nommer un représentant de la Ville de Malartic au sein du comité local de suivi en travail de milieu.

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

RÉSOLUTION
2018-11-372

11.1.- **Contribution au Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec : 500 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec se tiendra le 27 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER au Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec pour la somme de 500 \$ à même le budget annuel (référence : 02-19000-996);

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-11-373

11.2.- **Prêt d'un local avec 6 lignes téléphoniques au Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec**

CONSIDÉRANT QUE le Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec qui se tiendra le 27 janvier 2019 a besoin d'un local et de 6 lignes téléphoniques pour recevoir les dons;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FOURNIR un local avec 6 lignes téléphoniques au Téléthon de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/
Nord-du-Québec le 27 janvier 2019;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Demande de disposer de la neige sur le terrain vacant voisin au 820,
rue Laurier – Madame Odette Gauthier

CONSIDÉRANT QUE Madame Odette Gauthier, résidant au 820, rue Laurier, à Malartic, a fait une demande pour déposer la neige de son entrée sur le terrain adjacent à sa propriété et appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville accepte la demande de madame Gauthier en autant qu'aucune accumulation de neige soit déposée près de la borne-fontaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic se dégage de toute responsabilité qui pourrait provenir de toute accumulation de neige sur ledit terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic peut mettre fin à cette autorisation en tout temps sur simple avis verbal ou écrit;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Madame Odette Gauthier, résidant au 820, rue Laurier, à Malartic, à déposer la neige de son entrée sur le terrain vacant adjacent à sa propriété et appartenant à la Ville, conditionnellement à ce qu'aucune accumulation de neige soit déposée près de la borne-fontaine afin que cette dernière soit dégagée en tout temps, la Ville se dégageant de toute responsabilité et se réservant le droit de mettre fin à tout moment à cette autorisation;

Adoptée.

13.2.- Cercle de Fermières du Québec

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

13.3.- MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) – Budget 2019 – communiqué

Dépôt du document à titre d'information.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 15

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2018-11-374

RÉSOLUTION
2018-11-375



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE